

Pour un meilleur
accueil et
accompagnement des
victimes rescapées du
massacre du 28
septembre en Guinée

RAPPORT MISSION
CONAKRY, février 2013



TRACES

RESEAU CLINIQUE INTERNATIONAL

Intervention et recherche sur les traumatismes psychiques liés à la violence politique

Association Loi 1901

Tous nos remerciements à Florent Geel, Responsable du bureau Afrique, et à Antonin Rabecq, Coordinateur de projet Guinée, ainsi qu'à ses collaborateurs Boussiriou Diallo, Amadou Barry et Alseny Sall pour leur grande disponibilité et leur efficacité dans la mise en œuvre de cette deuxième mission de formation.

Introduction

Du 17 au 23 février 2013, Diana Kolnikoff et Juan Boggino de l'Association TRACES ont conduit une deuxième mission dans le cadre du projet de la FIDH «**Soutenir les victimes et la société civile dans la lutte contre l'impunité des crimes commis lors du massacre du 28 septembre 2009 et contribuer au renforcement de l'Etat de droit en République de Guinée**». Cette mission avait pour but de faire le point sur les acquis de la première formation, de mettre en lumière les problèmes restants et de consolider les différentes notions théoriques et pratiques qui avaient été développées à cette occasion.

1 - Contexte

Cette deuxième mission s'est déroulée après une importante avancée juridique: l'inculpation, le 14 février, du commandant Sékou Resco CAMARA, gouverneur de Conakry, à la suite d'une plainte déposée par la FIDH et l'OGDH pour des faits de torture commis à Conakry en octobre 2010. Cette inculpation a une forte valeur symbolique pour les Guinéens, en particulier pour les personnes victimes des violences politiques qui perdurent depuis des années.

La veille de l'arrivée de TRACES, une grève générale et grande manifestation des partis de l'opposition avaient été annoncées pour le lundi. On craignait des violences, voire des désordres politiques.

Ce contexte a modifié le déroulement initial de la mission, car il était impossible de se déplacer en ville en dehors du secteur sécurisé, les locaux de la FIDH et de l'OGDH étant sur le parcours de la manifestation.

2 - Objectif général de la mission

Faire le point sur les avancées des deux groupes formés lors de la première mission (avocats et juristes d'une part et associations de victimes de l'autre) : comment la première formation leur a permis de mieux accueillir les personnes victimes et de répondre de manière plus adéquate à leurs besoins.

Mettre en lumière les problèmes restants, voir si le travail de réseau a contribué à les résoudre.

Consolider les connaissances et les acquis autour de l'accompagnement des personnes victimes et élaborer avec les participants un manuel contenant l'ensemble

de ces connaissances et acquis. Ce manuel pourrait ensuite servir à d'autres acteurs de la lutte pour les droits de l'Homme.

3 - Groupes cibles ayant participé à la formation

Les groupes étaient les mêmes que ceux qui avaient participé à la première formation.

Nous avons commencé par les associations des victimes et avons fini par les avocats et les juristes, engagés dans la lutte contre l'impunité et pour les droits de l'Homme et en charge des dossiers des victimes du massacre du 28 septembre 2009. Certains d'entre eux font partie d'ONG comme l'OGDH ou Mêmes Droits pour Tous (MDT), d'autres sont engagés à titre personnel.

Les ONG et les associations de victimes incluent notamment :

Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du citoyen (OGDH)

Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (AVIPA)

Collectif des associations de victimes des événements du 28 septembre 2009 (CAVE)

Association des familles de disparus du 28 septembre 2009 (AFADIS)

Association des femmes et filles victimes de violence (AFFV)

Association des femmes victimes du massacre du 28 septembre 2009 (AFEVIMA)

Collectif des jeunes pour la défense des droits de victimes des événements du 28/09 (COJEDEV/28)

Coordination nationale des associations guinéennes - Droits et citoyenneté des femmes (CONAG-DCF)

Mêmes Droits pour Tous (MDT)

5 - Déroulement de la mission

La mission a comporté quatre phases :

1 - La première journée s'est déroulée dans le secteur sécurisé de la ville. Elle a consisté en un «debriefing» avec les trois collaborateurs d'Antoine Rabecq de la FIDH : Boussiriou Diallo (Sénateur), Amadou Barry et Alseny Sall, membres de l'OGDH.

2 - Les trois jours suivants ont été consacrés à un «workshop» (atelier de travail) avec les associations de victimes en vue d'élaborer ensemble des idées et des outils pour la rédaction du «Manuel pour l'accueil et l'accompagnement des personnes victimes de la violence politique en Guinée».

3 - La matinée du cinquième jour a été réservée aux avocats et aux juristes pour qu'ils puissent apporter leur participation au manuel en ce qui concerne les spécificités juridiques et les problèmes posés dans l'accompagnement des personnes victimes.

4 L'après-midi a été consacrée à une rencontre entre la FIDH, l'OGDH et les personnes victimes des violences perpétrées par la garde présidentielle en 2010. Cette réunion devait faire le point sur les derniers développements juridiques et sur la situation sécuritaire. Une autre rencontre a été organisée au Centre Caire, un nouveau lieu de soins pour victimes de violences politiques, afin de rencontrer les psychologues et de connaître leur mode de fonctionnement.

a - Le «debriefing» avec les collaborateurs de la FIDH, membres de la OGDH

Depuis notre dernière mission, la situation juridique des victimes a beaucoup évolué et un grand nombre d'entre elles ont pu rencontrer un juge, mais cette fois-ci accompagnées d'un avocat. Sénateur, Amadou et Alseny ont pris en charge l'accompagnement des victimes jusqu'au tribunal ainsi que leur retour chez elles. Ce travail, qui impliquait une préparation du dossier, un soutien dans la démarche juridique, une présence au tribunal auprès des personnes avant la rencontre avec les juges, a posé un certain nombre de difficultés qu'ils ont souhaité évoquer avec nous.

Tout d'abord, ils ont été souvent confrontés à un grand pessimisme de la part des personnes victimes. Jusqu'à présent, celles-ci ne croyaient pas à un avancement de la justice en Guinée, ni à la possibilité de porter plainte et d'être entendues. Sénateur, Amadou et Alseny ont mis en avant les récentes inculpations. Ils ont dû beaucoup argumenter pour convaincre les victimes qu'il valait la peine de porter plainte et de se constituer partie civile. Ils ont constaté que 80% des personnes qu'ils avaient entendues ont accepté de témoigner.

Comme c'est l'OGDH qui suit toute la procédure juridique entre la prise de témoignage, la rencontre avec l'avocat et le passage chez le juge, ces trois hommes ont reçu en retour les plaintes et l'agressivité des victimes à l'égard des forces de l'ordre qui encadrent les juges et qu'ils rencontrent parfois au tribunal.

Une autre difficulté pour les trois collaborateurs a été d'entendre toutes les histoires de violences et de tortures physiques et psychologiques subies par les personnes victimes: les coups, les viols, les morts et les disparitions. En se mettant à la place des victimes, ils ressentaient fortement leurs souffrances. Pendant certains récits, il leur était difficile de garder une bonne distance et de rester «neutres». Ils étaient parfois tellement habités par ce qu'ils venaient d'entendre qu'ils rapportaient les histoires chez eux. Tout en ressentant de l'empathie vis-à-vis des victimes et de leurs souffrances, ils devaient tenir compte des impératifs du procès à venir.

Sénateur, Amadou et Alseny nous ont également expliqué que les victimes sont souvent découragées par la poursuite des violences en Guinée. Elles se demandent pourquoi il y a encore d'autres victimes et quand la violence s'arrêtera. Elles se

plaignent aussi de la lenteur de la procédure et attendent l'intervention de la CPI en pensant que cette instance sera plus efficace et rapide.

Des problèmes ethniques sont parfois venus s'interposer dans le travail des collaborateurs avec les victimes. Les milieux politiques ont voulu manipuler les victimes du 28 septembre en se basant sur les différences ethniques, ce qui était un faux postulat étant donné le déroulement de la manifestation dans le stade. Chez certaines personnes victimes, cela a engendré un sentiment de suspicion vis-à-vis des collaborateurs de l'OGDH, qui n'étaient pas toujours de la même ethnie qu'elles.

La dernière difficulté évoquée concerne le processus de Réconciliation que l'Etat guinéen a lancé. Pour beaucoup de personnes, cette réconciliation semblait prématurée. Pour tous les cas de violences politiques qui ont eu lieu depuis l'indépendance, les victimes veulent d'abord la vérité, ensuite la justice, et seulement après la réconciliation. Les personnes victimes craignaient d'être privées de la reconnaissance des crimes perpétrés et de la justice qu'elles attendaient.

Pour faire face à ces difficultés, les trois membres de l'OGDH ont trouvé toutes sortes de solutions. Ils nous ont rapporté que la formation précédente leur avait fait prendre conscience des fragilités des personnes victimes et de l'effet que la violence politique a non seulement sur elles, mais aussi, par «traumatisme secondaire», sur ceux qui les écoutent et les accompagnent.

Dans leur approche avec les personnes victimes, ils ont tenu compte du besoin de prendre du temps pour les mettre en confiance, leur expliquer les différentes étapes de la procédure et les encadrer. Sénateur, Alseny et Amadou ont eu l'idée de proposer un petit-déjeuner le jour de la rencontre avec le juge, étant donné que, ce jour-là, les victimes venaient souvent de loin et n'avaient pas eu le temps de se nourrir. Cela détendait beaucoup ces personnes, qui étaient très anxieuses avant leur comparution à la cour.

Face à la difficulté d'écouter sans cesse des récits traumatiques, les trois collaborateurs ont pris du temps pour en parler entre eux, faire un «debriefing» et mettre un peu de distance entre eux et les histoires qu'ils entendaient. On les avait beaucoup encouragés dans ce sens lors de la première formation, afin qu'ils partagent les difficultés de leur travail et le stress engendré au lieu de s'isoler et tout garder à l'intérieur, comme c'est souvent le cas des personnes victimes.

Nous pensons les avoir aidés en leur proposant un espace de parole afin qu'ils puissent évoquer les événements survenus dans leur travail et les difficultés rencontrées. Il nous a semblé qu'ils avaient beaucoup avancé dans leurs réflexions et leur mode de prise en charge des personnes victimes durant l'année écoulée entre les deux formations.

b- Rencontre avec les ONG guinéennes de défense des droits de l'homme et des associations de victimes

La première partie de notre «workshop» avec les associations que nous avons formées lors de la première mission a consisté à faire le point sur l'évolution constatée en un an dans la situation des personnes victimes, les difficultés d'accompagnement et les possibilités d'orientation vers d'autres services de santé.

AVIPA a reçu beaucoup de victimes des viols du 28 septembre qui n'osaient pas venir auparavant. L'association a mis en place une formation de réinsertion et 80 victimes (de viol pour la plupart) ont été prises en charge. Elle n'a pas toujours les moyens d'aider toutes ces victimes à retrouver un emploi, ce qui crée souvent un mécontentement chez ces personnes. D'autres associations reçoivent moins de victimes qu'auparavant et ont des difficultés à obtenir la prise en charge des soins médicaux après tant d'années écoulées depuis les événements. Le nouveau Centre Caire est devenu de ce fait une importante source d'orientation pour les associations, comme l'était, l'année dernière, le Centre Mère-Enfant.

L'AFADIS, elle, n'a constaté aucune avancée, ni d'ordre juridique ni dans la possibilité de retrouver les proches morts et disparus dans les événements du stade. L'association a l'impression que tout le monde se désintéresse des disparus, même la presse, qui n'en parle jamais. Elle se sent impuissante et abandonnée. Les gens savent qu'il y a des charniers, mais les témoins ont peur de parler et aucune démarche juridique n'est entreprise pour lancer des investigations. (Les avocats et juristes que nous avons vus nous ont confirmé ces constatations.) Les familles vont donc mal et beaucoup ont quitté Conakry.

Les différentes associations nous ont parlé de la nécessité de faire un travail avec les familles des victimes, car la vie familiale est souvent modifiée, voire détruite pour des raisons économiques, ethniques ou religieuses. Il arrive que des hommes ne puissent plus subvenir aux besoins de leur famille à cause de leurs blessures ou que des femmes violées soient rejetées par leur mari et le cercle familial. L'AVIPA a mis en place un programme de visites des familles pour tenter de leur apporter une aide plus directe et elle espère que les financements lui permettront de poursuivre ce travail.

La suite du «workshop» a été consacrée à l'élaboration du Manuel en reprenant les idées clefs de la dernière formation, à savoir : chaque association accueille dans la spécificité qui est la sienne et oriente si besoin aux autres associations; préciser les rôles et les fonctions de chacun à l'intérieur de chaque association; comment reconnaître une personne victime et ses besoins dans la prise en charge; comment faire un bon accueil et dans quel cadre; comment présenter l'association, ses possibilités d'aide et ses limites. Beaucoup d'autres thèmes, issus de notre travail précédent avec les participants, ont été passés en revue pendant le «workshop». A notre demande, les participants ont apporté des «vignettes», ou exemples concrets de situations ou de cas illustrant les différents thèmes du futur Manuel. Les associations ont donné leur avis sur le titre ainsi que sur le format du fascicule. Les trois journées autour de ce projet commun ont été très pleines et très intenses.

c- Rencontre avec les avocats et les juristes

Un certain nombre d'avocats et de juristes de la dernière mission ont pu se libérer une demi-journée pour faire le point avec nous. Là encore, nous avons divisé la matinée en deux parties: le compte rendu des événements qui se sont déroulés depuis la dernière formation et l'établissement des grandes lignes d'une participation plus spécifiquement juridique au Manuel.

Pour les avocats et les juristes, l'année a été riche en travail auprès des personnes victimes, dont beaucoup ont pu rencontrer un juge en compagnie de leur avocat. Ils nous ont fait part de l'aide importante que leur a apportée la première formation. Non seulement elle a changé leur regard et leur approche des personnes victimes, mais elle leur a permis de «donner des conseils» aux juges, pendant les auditions, sur la manière d'aborder les victimes. Pour certains d'entre eux, la formation a même modifié leur comportement avec leur clientèle régulière: ils accordent plus d'attention aux personnes et consacrent plus de temps à les écouter.

Ils ont été également encouragés par les avancées dans la justice de leur pays que constituent les récentes inculpations et les améliorations du régime pénitentiaire. Ils nous ont fourni beaucoup d'exemples concrets de ces avancées. Mais ils ont admis que rien n'avait été mis en place ni prévu en ce qui concerne les disparitions et que ce vide juridique les empêchait d'agir à ce niveau.

Tous ont été d'accord pour participer au Manuel et nous faire parvenir des témoignages issus de leur travail.

d Rencontre avec l'équipe du Centre Caire

Pour poursuivre le travail en réseau proposé lors des formations, nous avons souhaité rencontrer l'équipe du Centre Caire, en particulier la psychologue. Ce centre, dédié aux victimes de violences politiques, a été créé il y a un an. Différentes associations de victimes lui adressent désormais des personnes, en plus du Centre Mère-Enfant. Nous avons été accueillis par la directrice et le personnel presque au complet. Malheureusement, la psychologue, qui participait depuis l'ouverture du Centre et faisait un très bon travail, repartait en France le lendemain. Elle nous a présenté sa remplaçante et nous avons pu faire un tour d'horizon sur le travail, très complet, auprès des personnes victimes et sur le réseau des médecins spécialistes à qui les adresser.

Ce Centre nous a paru bien organisé et bien financé, grâce au réseau relationnel de la Directrice, par le parti politique d'opposition, ce qui, à long terme, pourrait poser des problèmes.

e Rencontre avec les victimes des violences de 2010

Depuis plusieurs mois, la FIDH et l'OGDH rencontrent les personnes (une vingtaine) victimes des violences de 2010. La possibilité d'un procès autour de ces événements semble avancer plus vite que pour celui du 28 septembre 2009. On nous a proposé de participer à la rencontre avec les victimes des violences de 2010 mais, étant donné le peu de temps que nous avons, il nous a semblé impossible de faire un groupe de parole. Nous avons donc écouté les différentes interventions, centrées plus particulièrement sur des problèmes de sécurité et de mise en place d'un réseau d'alerte pour la protection des victimes.

f Conclusion

Nous pensons avoir rempli les objectifs de la mission tel qu'ils avaient été prévus par la FIDH et TRACES.

Nous avons été heureux de constater qu'un climat de confiance et d'intérêt commun s'est instauré entre les différents participants aux formations, et que, malgré les rivalités institutionnelles et les différences, on relevait une grande liberté de parole. Les deux formations ont manifestement apporté un réel changement dans l'approche et l'accueil des personnes victimes ainsi que dans le suivi juridique.

Nous avons également été rassurés par l'existence d'une nouvelle source de soins médico-psychologiques – le Centre Caire –, qui offrira une assistance de qualité aux personnes victimes et un soutien précieux aux associations.

Enfin, pour pérenniser ce travail, nous avons proposé un projet complémentaire sous la forme d'un "*Manuel sur l'accueil et l'accompagnement des personnes victimes de violence politique en Guinée*". Cet outil nous semble important puisqu'il permettra aux partenaires guinéens d'élargir leur réseau en formant d'autres acteurs locaux autour de la problématique de la violence politique en Guinée.

Paris, septembre 2013

Diana KOLNIKOFF
Juan BOGGINO

ANNEXE

PROGRAMME DE FORMATION

Deuxième session février 2013

« *Pour un meilleur accueil et accompagnement des victimes rescapées du massacre du 28 septembre 2009 en Guinée* »

TRACES a souhaité pour clore les deux missions de formation (mars 2012 et février 2013) proposer l'élaboration, avec le concours de tous les participantes (des ONG, des associations des personnes victimes, des juristes et des avocats) d'un « *Manuel pour l'accueil et l'accompagnement des personnes victimes de violence politique en Guinée* ». Ce manuel pourrait servir par la suite aux associations dans leur travail avec les victimes de violence politique, ainsi que dans la formation de nouveaux intervenants dans leurs associations ou dans un futur réseau.

Ce travail d'élaboration du manuel sera l'axe central de cette formation **en reprenant l'ensemble** des thèmes abordés et approfondis lors de la précédente formation.

I Rencontre avec les avocats et les juristes (une demi journée)

A Faire le point sur les événements qui se sont déroulés depuis février 2012 : les procès, l'accueil des personnes victimes, les difficultés rencontrées.

B - Etablir les grandes lignes d'un chapitre du manuel en décrivant « quels sont les étapes d'un bon accompagnement juridique des personnes victimes de violence politique en Guinée ? »

II Rencontre avec les ONG guinéennes de défense des droits de l'Homme et des associations des victimes. (trois jours)

A Evolution du travail des associations depuis mars 2012. La situation des personnes victimes, les difficultés dans l'accompagnement, l'orientation vers les services de santé,...

B - Présentation du projet du « *Manuel pour l'accueil et l'accompagnement des personnes victimes de violence politique en Guinée* ».

Quelles sont les idées clefs de la dernière formation qu'il faudrait mettre dans un manuel ? Proposition de TRACES d'un découpage en chapitre des thèmes principaux à figurer dans ce manuel:

1. Les effets traumatiques, physiques et psychologiques, de la violence politique

2. Les interférences dans le témoignage du côté de la personne victime et du côté de celui qui écoute

3. Les étapes d'un bon accueil: mettre en confiance, bien écouter, évaluer les besoins, informer sur ce qui est possible et ce qui n'est pas possible de faire, comment orienter et référer

4. Quelques techniques d'un bon entretien: être à la bonne place et dans son rôle, les gestes et les termes qui peuvent choquer, les attitudes et termes qui conviennent, connaître et reconnaître ses limites, comment faire face aux débordements d'émotions (les siennes et celles des victimes), savoir arrêter un entretien pour le reprendre plus tard :

- comment donner un cadre à un entretien avec une personne victime?
- comment réagir face au leur silence ?
- jusqu'où aller dans le détail du récit?
- que faire si elle est submergée par l'émotion

5. La spécificité de l'accueil des personnes victimes dans le cas des victimes de viol.

6. Le travail en réseau: la nécessité de créer un réseau d'entraide de différentes compétences afin de pallier aux difficultés en ressources matérielles et humaines en Guinée.

C Méthodologie : Travail en atelier (petits groupes) et en plénière pour l'élaboration des idées clefs à partir de la dernière formation et des expériences concrètes des associations auprès des personnes victimes.

Nous souhaitons vivement que vous apportiez des exemples de situations d'accueil des personnes victimes de vos expériences d'accompagnement. Elles seront très utiles pour illustrer concrètement dans ce manuel le parcours et les difficultés rencontrés par les intervenants.

D - Résumé et clôture de la formation



TRACES

RESEAU CLINIQUE INTERNATIONAL

Intervention et recherche sur les traumatismes psychiques liés à la violence politique

Association Loi 1901

Evaluation de la première session de formation 2012

Madame, Monsieur,

Vous avez participé à la formation « **Soutenir les victimes et la société civile dans la lutte contre l'impunité des crimes commis lors du massacre du 28 septembre 2009 et contribuer au renforcement de l'Etat de droit en République de Guinée** ». Nous vous demandons de bien vouloir participer à cette évaluation afin d'estimer sa pertinence et de mieux évaluer son contenu.

Merci beaucoup !

Nom et prénom:

Association :

Fonction:

Adresse mail :

N° de téléphone :

1 - Cette session a-t-elle répondu à vos attentes ?

2 - Que pensez-vous de la manière de présenter les thèmes et des différents supports (les films)?

3 - Vous êtes-vous sentis encouragés à partager vos expériences ?

4 - Est-ce que le contenu de cette session était clair?

5 - La ou les idées fortes que vous avez retenues de cette session de formation

6 - Quel est votre niveau de satisfaction globale pour cette session?

Indice global de satisfaction de la formation 1 2 3 4

1 : Pas du tout satisfaisant / 2 : Peu satisfaisant / 3 : Assez satisfaisant / 4 : Très Satisfaisant

Commentaires :

7- Quelles sont vos suggestions et vos attentes pour la prochaine formation?

Conakry, le

Signature

TRACES RESEAU CLINIQUE INTERNATIONAL

23, rue Beaurepaire 75010 Paris France

0033 (0)1 42 45 05 90

traces-rci@emailasso.net